

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°ARCNE 12-2023 en date du 10 août 2023

**M le Maire de TOUSSIEUX ouvre une enquête publique à la mairie
de TOUSSIEUX**

346, Route du Morbier, 01600 TOUSSIEUX

Du mardi 26 septembre au jeudi 26 octobre 2023

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal en date du 10 août 2023, M. le Maire de TOUSSIEUX a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du PLU.

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Pierre LAMY en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 30 jours du mardi 26 septembre 2023 à partir de 9h00 au jeudi 26 octobre 2023 jusqu'à 17h00 à la mairie de TOUSSIEUX aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant la révision du PLU, accompagné des avis des personnes publiques associées et du bilan de la concertation à la mairie de TOUSSIEUX aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un poste informatique connecté à internet sera également mis à disposition.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de TOUSSIEUX.

- **1ère permanence : vendredi 29 septembre 2023 de 17h00 à 19h00**
- **2ème permanence : jeudi 12 octobre 2023 de 15h00 à 17h00**
- **3ème permanence : jeudi 26 octobre 2023 de 15h00 à 17h00**

Le public pourra consigner ces observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de TOUSSIEUX.

Le public pourra adresser ces observations par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de TOUSSIEUX ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4827@registre-dematerialise.fr en vue de les annexer au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande.

Cet avis est affiché à la mairie de TOUSSIEUX et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4827>

Au terme de l'enquête publique, la révision du PLU, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie de TOUSSIEUX pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4827> et sur le site de la préfecture de l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr> donc visible par tous.

Armand CHAUMONT, Maire de TOUSSIEUX